



Les Amis du Loing

14-bis rue du peintre Sisley, 77250 Moret-sur-Loing, France

SIAGL : étude CIAE, rapport de phase 1 (février 2012)

Prise de position

31 mars 2012

Deux remarques préalables

L'Association des Amis du Loing (« l'ADL ») existe depuis le 28 janvier 2012, soit deux mois. D'une part l'association ne prétend pas avoir fait le tour de la problématique d'aménagement du bassin versant du Loing dans un tel délai. D'autre part et comme explicité dans ses statuts, l'association promeut un « *dialogue raisonné avec l'ensemble des parties prenantes* ». Pour ces deux raisons au moins, l'ADL remercie d'avance celles et ceux qui voudront bien lui communiquer commentaires, corrections et réactions par rapport au présent texte.

L'ADL s'exprime sur l'ensemble du rapport. Cependant, celui-ci concerne 3 sites (Souppes, Bagneaux et Moret) dont les problématiques sont différentes. En particulier, le scénario d'arasement du déversoir de Bagneaux appelle peu de commentaires, car déjà en grande partie ruiné. La situation est bien différente à Moret. Ainsi les questions posées par l'ADL concernent-elles au premier chef les ouvrages de Moret-sur-Loing. Toutefois et compte-tenu de son objet, l'ADL s'efforce dans le présent document de proposer un point de vue d'ensemble.

L'ADL pose la question de la prolifération des textes réglementaires

Au-delà des analyses techniques, on découvre à la lecture du rapport un empilement invraisemblable de textes réglementaires applicables au Loing, pour la totalité ou une fraction de son cours. Posons la question : *les réglementations sont-elles au service du Loing, ou celui-ci est-il devenu l'otage de celles-là ?* La contradiction entre textes est aujourd'hui à portée de main... Ainsi faudra-t-il choisir entre la protection de l'espace sensible que constitue la prairie Clémenceau et la *restauration des continuités écologiques*... Nous n'aurons pas l'une et l'autre. Autre exemple, le SIAGL, pourtant chargé de l'entretien du Loing, n'a pas le droit de recurer son lit : le bon sens citoyen y trouve-t-il son compte ?

Comme des couches sédimentaires, les réglementations s'empilent depuis la mairie jusqu'à l'Europe : est-ce légitime ? Se pose par exemple la question du principe de subsidiarité, qui évite de traiter à Bruxelles ce qui peut l'être sur le terrain : est-il appliqué dans l'affaire qui nous concerne ?

L'ADL considère que son objet implique ce questionnement citoyen. C'est pourquoi, au cours des prochains mois, l'ADL approfondira son analyse dans deux directions :

- Inventorier l'ensemble des textes réglementaires applicables et poser la question de leur légitimité, avant le cas échéant de les mettre en cause ;
- Réfléchir à une « sortie par le haut » pour construire un dialogue d'ensemble entre les parties prenantes à l'aménagement du bassin versant du Loing, fondé sur la proximité et le bon sens, la réglementation étant *au service* de ce dialogue et non l'inverse.

L'ADL salue un document de qualité qui nous apprend beaucoup sur le Loing

Au-delà des analyses critiques développées plus loin, l'ADL apprécie le travail exécuté et sa restitution dans le rapport de phase 1 « *Recueil de données et réalisation d'esquisses de projets* ». En particulier, l'ADL apprécie les développements suivants :

- Présentation physique générale du bassin-versant du Loing (chapitre 1) ;
- Enquête historique sur la basse vallée du Loing (chapitre 2) ;
- Contexte hydro-géomorphologique de la basse vallée du Loing (chapitre 3) ;
- Faune et flore aquatiques et des milieux humides sur les sites d'étude (chapitre 5).

L'ADL observe cependant un manque de vision d'ensemble et d'ambition, un mélange des faits et des opinions, une analyse qualitative plutôt que quantitative

S'agissant d'un rapport intermédiaire, on comprend que le CIAE ait privilégié l'analyse à la synthèse. Toutefois, certains détails techniques de l'analyse (Deux exemples : figure 53 – formule de Manning-Strickler, figure 54 – formule de Meyer-Peter-Muller) sont excessifs et devraient trouver leur place en annexe plutôt que dans le développement. L'ADL identifie les insuffisances suivantes :

- Absence de perspective historique quant aux études précédentes déjà réalisées ;
- Absence d'analyse critique du *dogme* de la *restauration des continuités écologiques* appliqué à une rivière de classe 2 ;
- Absence d'analyse des *usages de l'eau* et de leur compétition (pêche, kayak, etc.) ;
- Fragilité de l'analyse économique des scénarios par défaut de prise en compte des coûts d'exploitation et d'entretien sur la durée de vie des équipements ;
- Manque de créativité et d'ambition des scénarios étudiés.

S'agissant du fond et l'objectif de l'étude étant de poser une problématique plutôt que de commenter des préférences, l'ADL observe un fort déséquilibre entre l'analyse qualitative, prépondérante, et l'analyse quantitative, insuffisante ;

S'agissant de la forme, l'ADL observe d'une part que la *structure* du document est améliorable, d'autre part que celui-ci gagnerait à une meilleure *séparation des variables* entre les *faits* rapportés et les *opinions* (éventuellement) exprimées.

Quel est notre « projet collectif » pour le Loing ? La question n'est pas posée

L'ADL n'a pas connaissance des *termes de référence* de l'étude : peut-être cette question préalable n'en fait-elle pas partie... Il convient toutefois de la poser (par exemple, quelles articulations avec le projet de classement des « chemins impressionnistes » au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, *dont le Loing et sa vallée font partie ?*)...

Il est heureux que la flore et la faune n'aient pas attendu la réponse pour se développer en harmonie avec la rivière. Comme chacun peut le constater, le Loing ne semble pas être une rivière menacée... Les poissons y sont nombreux, les hérons s'y nourrissent et les oies bernaches y nichent (voir photos). Le rapport nous rassure d'ailleurs, qui rappelle (page 127) que la qualité de l'eau du Loing à Moret est « *bonne à excellente* ». Ainsi la *restauration des continuités écologiques* peut-elle apparaître comme le remède qu'on tente d'imposer à un cours d'eau qui n'est pas malade... Pour introduire de la cohérence dans la réflexion, il conviendrait d'abord de répondre aux deux questions suivantes :

- *Quel est notre projet de société pour le Loing et quels problèmes la situation actuelle pose-t-elle par rapport à ce projet ?*
- *Quels problèmes identifiés ci-dessus la « restauration des continuités écologiques » permettrait-elle de résoudre ?*

S'agissant des deux enjeux principaux d'une telle restauration à savoir la libre circulation des poissons et des sédiments, le rapport ne convainc pas : d'une part parce que le malade n'est pas vraiment malade, d'autre part parce que le remède permet, dans le meilleur des cas, de passer d'une situation qualifiée de *médiocre* (ce qui est contestable) à une situation tout juste *passable* de l'aveu même des auteurs du rapport... Nous

sommes donc *très loin* d'un projet pertinent aux plans environnemental, social et économique. Ces points sont développés ci-dessous.

La science ne dicte pas les choix politiques, elle les éclaire seulement

Nous avons dit plus haut que le texte du rapport mélangeait parfois les *faits* et les *opinions*. C'est le cas du § 2.6 « *Une approche historique du cloisonnement de la Basse vallée du Loing* » (pages 57 à 76) qui par ailleurs apporte des informations intéressantes et utiles à l'analyse. Deux extraits de ce chapitre :

Page 57 « *La question qui est soulevée ici est non pas la pertinence de la démarche actuelle de restauration de la continuité écologique (toute politique est en effet discutable) mais sa cohérence avec une situation ancienne sur les cours d'eau que l'on pourrait qualifier d'état de référence* ».

Page 75 « *L'état actuel du cours d'eau est perçu par la majorité de la population comme un état de référence qui n'aurait pas varié au cours du temps. C'est l'argument le plus employé pour démontrer que la démarche de décroisonnement est non fondée historiquement* ».

Ce dernier texte est excessif. Il caricature l'opinion de ceux qui ne sont *pas d'accord* et tend à les mettre *hors jeu*. Sur quels résultats d'études et d'enquêtes cette affirmation est-elle fondée ? Sans argumentation, ce texte est *aussi* « hors jeu »...

Le premier texte, comme toute la page 57, est plus pervers. Dans un premier temps, on y dénonce à *juste titre* que la situation actuelle de *cloisonnement* puisse correspondre à un « *état de référence historique* » ou perçu comme tel. Dans un deuxième temps, on propose alors de substituer à cette perception populaire erronée une description plus objective, fondée sur l'analyse scientifique, celle de la *continuité écologique* qui prévalait. Dans un troisième temps, on en conclut donc à la « *cohérence* » d'une démarche de *décloisonnement* avec le véritable « *état de référence historique* » ainsi reformulé, tout en se défendant d'affirmer sa « *pertinence* » en tant que choix politique... !

L'ADL pense qu'il y a dans ce texte une manipulation de l'opinion dont les auteurs du rapport ne sont pas forcément conscients. En pratique, l' *état antérieur* de la rivière ne peut être qu'un *fait*, démontrable ou non, et en aucune manière une *référence*, expression qui comporte un *jugement de valeur*. La recherche d'une *légitimité* en référence à un état ancien *quel qu'il soit* (moulins ou cavernes), n'a aucun sens. L'ADL considère qu'il s'agit là d'une tentative de *rationalisation historique* de la démarche de *restauration des continuités écologiques*... Se souvenir n'est pas décider.

Sans vision d'ensemble, on se noie dans le transport des sédiments

L'analyse est très détaillée s'agissant de la capacité *dynamique* de transport des sédiments en fonction de leur granulométrie, mais inexistante s'agissant des *bilans de masse/volume ou des flux annuels*. L'analyse des principes d'hydrodynamique (pages 104-106) mériterait des schémas explicatifs accompagnant le texte.

On lit qu'un volume de 5.500 m³ de sédiments s'est accumulé au niveau des Grands Moulins (page 106) : une carte ou un schéma en plan seraient bienvenus pour expliquer *comment se répartit un tel volume*... En combien d'années ce volume s'est-il accumulé ? *Aucune* donnée du même type n'est disponible concernant les autres sites étudiés, notamment dans le cas de Moret-sur-Loing. Pourtant, si l'on veut vraiment *mesurer* les enjeux, on a besoin de *quantifier* : *quel est le volume de sédiments accumulés (sur 350 m en amont des ouvrages de Moret selon le rapport, page 122) ? En combien d'années ce volume s'est-il accumulé ?*

Ainsi l'ADL suggère-t-elle que l'étude apporte des réponses claires aux questions simples suivantes, qui ne relèvent pas de l'expertise, mais de l'observation et du bon sens :

- Quel est le *volume annuel moyen* de sédiments apporté par la rivière à l'amont immédiat de chacun des ouvrages étudiés, notamment les déversoirs de Moret ?
- Pourquoi, au bout de *trois ou quatre siècles* de présence des moulins et de leurs déversoirs, le Loing n'est-il pas archi-comblé par les sédiments ? Le rapport peut-il alors décrire les bilans de flux historiques amont-aval des sédiments ?

- Pourquoi, malgré les désordres annoncés des ouvrages de Moret, les sédiments ne semblent-ils pas avoir modifié le *profil en travers* de la rivière au niveau de Pont-Loup (100 m en amont des déversoirs) et de ses environs *depuis plus de 70 ans* ?
- Hormis de brèves périodes de crue, comment le Loing pourrait-il transporter des sédiments « *puisque'il n'érode pas ses berges* » ainsi que conclut le rapport ? D'où viennent ces sédiments ?

Dans l'état actuel des analyses proposées par le rapport, on est tenté de formuler le constat paradoxal suivant :

- Le Loing *moderne* (depuis l'installation des moulins et de leurs *ouvrages*) est devenu une succession de plans d'eau de type « *lentique* » (page 97 : « *Les linéaires de rivière dont le fonctionnement n'est pas sous l'influence d'un ouvrage hydraulique sont certainement actuellement minoritaires* »). Dans ces conditions, la rivière, incapable d'éroder ses berges, ne transporte pas de sédiments : c'est le constat *banal* que chacun d'entre-nous fait au quotidien : *le Loing est clair*. Comment les sédiments pourraient-ils constituer alors un problème plus grave qu'une question *d'entretien* ?
- La *restauration des continuités écologiques* étudiée permettrait une amélioration de la *puissance spécifique*, permettant au Loing d'éroder ses berges et de transporter des sédiments, résultat d'un ajustement des profils en long et profils en travers (page 98) ;
- Ainsi peut-on suggérer que la problématique des sédiments soulevée dans l'étude est aujourd'hui un *faux problème*, mais que la *restauration des continuités écologiques* transformerait en *vrai problème*, en permettant à la rivière d'éroder ses berges...

Enfin, on remarque que le terme « sédiments » recouvre 3 cas de figure qui devraient être distingués dans l'analyse... Les *limons* (pour l'essentiel lessivés par le courant) devraient bénéficier au premier chef de la *restauration des continuités écologiques*, en évitant les poches d'accumulation. Les *sables* constituent historiquement le fond de nos rivières : *pourquoi ce qui en a toujours fait l'agrément se transformerait aujourd'hui en problème* (autre qu'une *lente* accumulation devant les ouvrages, qui pose une simple question d'entretien) ? Enfin les *graviers* « hérités du quaternaire » constituent le pavage de la rivière et se déplacent rarement. C'est pourquoi les questions posées plus haut concernent en priorité, selon l'ADL, la fraction intermédiaire des *sables*.

Les poissons font contre mauvaise fortune (cormorans, hérons, etc.) bon cœur

On comprend que la *restauration des continuités écologiques* fasse du sens s'agissant des rivières de classe 1, où les salmonidés avaient autrefois leurs habitudes. Pour autant, envisage-t-on d'araser le barrage du lac des Settons (aujourd'hui classe 2) au prétexte qu'avant 1854, les saumons accédaient à la Haute-Cure pour se reproduire ?

Le Loing est aujourd'hui une rivière poissonneuse de classe 2. La situation générale est globalement correcte, *même s'il est toujours possible et souhaitable de l'améliorer*. On n'oubliera pas que des politiques d'amélioration de la qualité des eaux ont été mises en œuvre depuis *plusieurs décennies*, précisément depuis la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964. Le rapport ne les mentionne pas, ce qui est regrettable. Citons pour mémoire l'opération « *Loing rivière propre* » menée à partir de 1977 sur l'ensemble du bassin versant (départements de l'Yonne, du Loiret et de la Seine-et-Marne).

Le bon état général halieutique du Loing est sans doute la raison pour laquelle le rapport est pauvre à ce sujet. La question est en effet évacuée en une demi-page (page 141) pour formuler un constat définitif : « *Un déséquilibre se fait sentir* » ! Les auteurs en concluent (fin de paragraphe) au besoin de démantèlement des ouvrages pour « *La restauration d'un peuplement piscicole équilibré* » !

L'ADL considère qu'il s'agit là d'une caricature, qui n'est pas au niveau de qualité constaté dans le reste du document. Ce texte est un discours incantatoire et non une analyse *typologique et chronologique* sérieuse, documentée et *quantifiée*. La réalité est peut-être que ce sont les pêcheurs qui disparaissent, et non les poissons... C'est pourquoi l'ADL suggère que les pêcheurs soient sollicités pour mieux s'exprimer dans l'étude.

L'arasement du clapet de Moret-sur-Loing améliore peu la situation

Le rapport signale dans un premier temps que « *La continuité écologique est partiellement vérifiée* » pour ce qui concerne les sédiments (page 126) : c'est une *bonne* nouvelle, la situation est peut-être *médiocre*, mais pas désespérée.

Dans un deuxième temps, les auteurs reconnaissent (page 149) que l'arasement du clapet de Moret aura peu ou pas d'impact sur la continuité écologique : « *L'accumulation sédimentaire constituée par la charge fine bloquée en amont sera remaniée de façon localisée, en fonction des modifications de la répartition des lignes de courants, et son volume global se réduira certainement, mais de manière relativement peu significative* ». Ce constat est à mettre au regard d'un fort impact visuel : « *L'impact sur la pente et l'altitude de la ligne d'eau sera important* ». Ainsi, comment accepter un scénario *qui ne répond pas* aux objectifs de l'étude tout en garantissant un impact *négatif* sur les dimensions patrimoniales du site ?

Conscients de cette contradiction, les auteurs proposent une variante (page 170) : « *En conclusion, le scénario de démantèlement complet du clapet n'apparaît pas inenvisageable à condition qu'il s'accompagne de l'ouverture des autres vannages, afin de mieux répartir les eaux du Loing dans les différents bras* »... Mais alors, pourquoi restaurer les vannages pour les laisser ouverts ? Autant dire qu'il faut supprimer tous les vannages, et donc les déversoirs aussi... La solution ne serait-elle pas plutôt dans une restauration des vannages (y compris du clapet) *accompagnée* de la mise en œuvre d'un *programme annuel de « chasses »* régulières de durée suffisante (sédiments, poissons) en périodes de plein débit et de crues ?

Cherchant à convaincre, le rapport est parfois excessif dans la forme (page 178) : « *La circulation piscicole est impossible, le blocage sédimentaire dû à la présence du clapet et des vannages hors d'usage, bloqués en position fermée engendre de forts envasements qui atteignent la surface de l'eau sur de nombreuses surfaces* ». Même s'il n'est pas contestable que des sédiments se sont accumulés *qui doivent être tout simplement curés* comme les vannages doivent être *réparés* (et tout ceci ne nécessite pas une étude), on dramatise là sans doute trop, d'autant que les solutions proposées ne sont pas efficaces par rapport à l'objectif de *restauration des continuités écologiques* visé...

Les scénarios pour Moret-sur-Loing sont peu créatifs et manquent d'ambition

L'ADL prend acte du fait qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire et que les scénarios proposés (page 178) sont des *esquisses*. Pour autant, l'ADL souhaite encourager créativité et ambition, deux ingrédients indispensables à l'enthousiasme et au succès. En particulier, l'ADL souhaite formuler les ébauches suivantes (non limitatives !), *dans tous les cas associées à la restauration des vannages, à la mise en œuvre d'un programme annuel de « chasses » et au maintien de la ligne d'eau* :

- Aménagement du bras sous le moulin Robert comme rivière de contournement ;
- Suppression (partielle ?) du déversoir du moulin Junker et aménagement amont-aval du bras rive gauche avec une pente navigable en enrochements ou non ;
- Suppression (partielle ?) du déversoir rive droite et aménagement d'une pente navigable en enrochements ;
- Remise en place d'un *barrage à aiguilles* sur radier (présent avant 1930, cf. photos et rapport page 55) à la place du clapet (l'ABF y serait sûrement favorable !) ;
- Alternativement, nouvel aménagement à la place du clapet avec pente navigable répartie en amont et en aval du pont ;
- Déplacement et/ou augmentation du nombre des passes à canoës ;
- Solutions mixtes conservant deux tiers environ des déversoirs et vannages...

Les solutions proposées dans le rapport (démantèlement du radier et de son clapet) ou ci-dessus sont susceptibles de modifier en profondeur le régime hydraulique sous le pont. Par ailleurs, le rapport de l'ingénieur en chef des ponts & chaussées du 28 septembre 1802 (pages 50-51) signale l'existence d'affouillements au pied des piles en lien avec les ouvrages, notamment les déversoirs. L'eau s'écoule aujourd'hui comme elle s'écoulait en 1802. C'est pourquoi une modélisation hydraulique approfondie du site est nécessaire

pour caractériser l'impact des différents scénarios envisageables. L'ADL estime qu'une telle étude est indispensable avant toute prise de décision.

D'autre part, les critères de sécurité et les nuisances potentielles liés à la pratique du canoë-kayak militent pour une association plus étroite de ces usagers à la recherche de solutions. L'étude approfondie d'une solution pourrait *avec profit* associer la FFCK ainsi que HYDROSTADIUM, filiale d'EDF et spécialiste mondial de tels aménagements.

Les résultats d'enquête auprès de riverains ne sont pas significatifs

Le chapitre 9 présente les résultats d'une enquête menée auprès des riverains lors des essais d'abaissement de la ligne d'eau réalisés sur les 3 sites étudiés, à l'automne 2011. La définition et la mise en œuvre de l'enquête n'ont pas bénéficié des mêmes soins que les chapitres plus techniques du document. L'ADL formule à son sujet trois critiques :

- Erreur de définition du périmètre d'enquête : au-delà des seuls riverains, de nombreuses personnes sont concernées et intéressées, notamment les habitants de la vallée du Loing au sens large ;
- Médiocrité du contenu du questionnaire, à la fois sur le fond (est-il indispensable de connaître la *loi sur l'eau* pour exprimer un avis relatif aux projets étudiés ?) et sur la forme (aspect QCM trop binaire) ;
- Dysfonctionnement dans la diffusion du questionnaire à Moret-sur-Loing, seuls 16 questionnaires ayant été distribués (à comparer avec 116 à Bagneaux et 26 à Souppes) et 9 réponses (!) obtenues ;

Dans ces conditions, du point de vue statistique et sociologique, l'analyse formelle des résultats d'enquête présentée dans le rapport est non-significative. La présentation graphique de « résultats » sous la forme de (nombreux) « camemberts » est *abusive*. Les auteurs du rapport sont d'ailleurs conscients de ces limites, mais leur « *mea-culpa* » vient trop tard, puisque c'est la dernière phrase du chapitre (page 176)...

Nonobstant ces critiques, l'ADL *approuve* l'idée de l'enquête et suggère de la renouveler en phase 2 dans des conditions plus *robustes* au plan scientifique.

L'analyse économique est inexistante

Des « *enveloppes financières* » sont présentées à partir de la page 182. Elles sont relatives aux travaux qu'impliquent les différents scénarios étudiés. L'ADL formule les critiques suivantes :

- En l'absence d'éléments de comparaison, il est difficile de juger de la pertinence de ces enveloppes. On a parfois le sentiment d'une forte *sous-estimation*. Dans le cas de Moret-sur-Loing par exemple, le démantèlement du clapet et de son radier sont évalués pour 50 k€ à 100 k€ : cette estimation tient-elle compte des travaux de reconstruction ou de remise en état du site nécessaires après démantèlement ? Autre exemple, l'enveloppe de 3 k€ à 8 k€ pour l'étude de modélisation hydraulique de ce même scénario n'est-elle pas gravement sous-estimée ?
- La vraie question n'est pas d'investir, mais *d'entretenir*. Cette question n'est pas abordée. A quoi auront servi les travaux proposés si 10 ans après, plus rien ne fonctionne par défaut d'entretien ? Il faut intégrer les coûts d'exploitation et de maintenance dans *tous* les scénarios étudiés et raisonner en *coût complet* sur la *durée de vie* des équipements. Les problèmes que posent (éventuellement) les ouvrages étudiés dans le rapport sont de fait moins liés à leur existence qu'à leur *défaut d'entretien*... De ce point de vue, est-ce que l'embauche d'un *technicien de rivière*, notamment chargé de cet entretien, ne serait pas la mesure la plus efficace en faveur de la *restauration des continuités écologiques* ?
- La question économique s'articule avec la question *juridique*, au sens de la propriété des ouvrages. L'étude doit aborder ces aspects et apporter des réponses à des questions simples, par exemple celle du *curage du lit de la rivière*, dont on sait seulement qu'il est interdit au SIAGL d'y procéder. Heureusement, il n'est pas encore interdit d'être créatif... Par exemple : est-ce qu'un *Syndicat de riverains* éventuel pourrait être une solution efficace à certaines questions de maîtrise d'ouvrage ?

Pour conclure, l'ADL se demande si le problème - s'il existe - est bien posé

- Est-il raisonnable de faire « *deux poids deux mesures* »... C'est-à-dire *restaurer les continuités écologiques* en amont et en aval de Nemours, sans être capable de traiter cette même question au croisement du canal et du Loing ?
- La *restauration des continuités écologiques* concerne-t-elle le seul département de la Seine-et-Marne ? Quelles sont les dispositions prévues pour dialoguer avec les départements du Loiret et de l'Yonne ? Le rapport ne devrait-il pas présenter les actions menées à ce titre dans ces deux départements, par exemple celle du SIVLO pour ce qui concerne le Loiret ? Les espèces de poissons visées ont-elles besoin d'une *restauration des continuités écologiques* jusqu'à la source ? Sinon, quelles sont les limites du discours ?
- Les multiples imbrications réglementaires n'impliquent-elles pas, pour dépasser les risques évidents de blocage, la recherche d'une vision globale au travers de l'élaboration d'un « SAGE » applicable à *l'ensemble* du bassin versant du Loing ?

Sur la méthode, l'ADL est disponible pour participer à la suite de l'étude

La réunion « sur le pont » du 28 mars 2012 a permis de progresser vers un consensus relatif au scénario pour les ouvrages de Moret. L'ADL s'en réjouit.

Elle suggère que cette concertation se poursuive en phase 2 de l'étude. Dans ce but, elle propose la création d'un groupe de travail *restreint* mandaté par le SIAGL auprès du CIAE. Dans l'hypothèse favorable où cette proposition serait retenue, l'ADL exprime sa disponibilité et son souhait de participer aux travaux de ce groupe restreint.

Ainsi, une participation plus directe des usagers et riverains du Loing permettra d'éviter les blocages en les anticipant, gage de succès pour les conclusions de l'étude, ce qu'au fond nous souhaitons tous.

Enfin, l'ADL remercie les auteurs du rapport de la présentation fidèle qui est faite de son action (pages 176 & 235).

Annexes



Oie bernache couvant sur un îlot (50 m en amont des déversoirs de Moret) le 25/04/2011



La cantine de « Gaston » au pied des déversoirs de Moret (rive droite) le 09/03/2012

© Clichés Louis Drouot

Edition 2012/03/31



ASSOCIATION « LES AMIS DU LOING »

Extrait des statuts votés lors de l'assemblée générale constitutive du 28 janvier 2012 :

PREAMBULE :

Nos sociétés sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis : pression démographique en milieu urbain, enjeux environnementaux, compétition pour l'usage des eaux et raréfaction des ressources. Dans ce contexte, l'Europe a mis en place une politique globale de gestion des eaux, à travers la Directive Cadre de l'Eau du 23 octobre 2000. Cette Directive, transposée en droit français, implique notamment la définition et la mise en œuvre de programmes d'action visant le « bon état » des eaux de surface à l'horizon 2015.

En particulier, le « bon état » d'un cours d'eau s'apprécie au regard de la « continuité écologique ». Sa restauration est ainsi susceptible d'impliquer des travaux de renaturation, par exemple aménagement, dérasement ou arasement d'ouvrages hydrauliques. De tels travaux peuvent induire une modification profonde de la physionomie générale du cours d'eau concerné, tel un abaissement significatif de la ligne d'eau. On conçoit dès lors que l'enjeu environnemental peut entrer en conflit avec d'autres enjeux : valeur patrimoniale d'un site, intérêt des riverains, activités nautiques, etc.

Le bassin du Loing et de ses affluents est directement concerné par la problématique précédente. C'est pourquoi il apparaît non seulement utile mais indispensable d'organiser le dialogue social afin de représenter les différents enjeux liés à son aménagement. En particulier, l'objectif de l'association « LES AMIS DU LOING » est ainsi de défendre la valeur patrimoniale – *historique et culturelle, artistique, économique et sociale, environnementale* – du Loing et de ses affluents, et l'intérêt des riverains concernés.

ARTICLE 1 : NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application, ayant pour titre « LES AMIS DU LOING ».

ARTICLE 2 : OBJET

L'association a pour objet :

- Défendre la valeur patrimoniale du Loing et de ses affluents ;
- Défendre les intérêts des riverains ;
- Promouvoir les projets d'aménagement respectueux de cette valeur et de ces intérêts ;
- Promouvoir un dialogue raisonné avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Exercer toute activité économique permettant de contribuer aux objectifs précédents.

L'association poursuit cet objet sur l'ensemble du bassin du Loing de sa source au confluent avec la Seine, afin de rechercher la meilleure cohérence et le meilleur impact de son action.



LES AMIS DU LOING

14 bis rue du Peintre Sisley
77250 MORET-SUR-LOING

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL 2012

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse physique : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Personne physique

Personne morale

(cochez l'une des deux cases)

Souhaite adhérer à l'Association « Les Amis du Loing » et verse une cotisation de :

30 € : personne physique

75 € : personne morale

(cochez l'une des deux cases)

Motivation de l'adhésion (*rédigez un texte court*) : _____

Date : _____

Signature : _____

1. Remplissez ce bulletin et retournez-le accompagné d'un chèque du montant de la cotisation établi à l'ordre de « Les Amis du Loing », au siège de l'association mentionné en tête de page.

2. Votre demande d'adhésion sera examinée par le prochain Conseil d'Administration de l'association pour validation, votre chèque n'étant encaissé qu'à l'issue de cette procédure.

Les Amis du Loing – association loi 1901 – siège 14 bis rue du peintre Sisley 77250 Moret-sur-Loing